

Rapport sur les progrès de préparation du modèle de Rapport national pour la COP13

Actions requises :

Le Comité permanent est invité à prendre note des activités et du calendrier d'élaboration du modèle de Rapport national pour la COP13, à donner son avis sur l'approche générale de cette élaboration, et à demander au Secrétariat de préparer un projet de modèle de Rapport national pour la COP13, pour examen à sa 52^e Réunion.

Contexte

1. Suite aux discussions du Comité permanent au cours de la période triennale 2013-2015, le modèle de Rapport national (MRN) pour la 12^e Session de la Conférence des Parties (COP12) a été préparé par le Secrétariat, approuvé par le Comité permanent et communiqué à toutes les Parties contractantes.
2. Le Secrétariat a reçu 146 rapports nationaux pour la COP12, dont 131 sont arrivés suffisamment à l'avance de la COP12 pour pouvoir être inclus dans les analyses mondiales et régionales ainsi que dans l'examen de la mise en œuvre du Programme de CESP de la Convention pour 2012-2015. Tous ces documents ont été soumis à la COP comme documents d'information. Le nombre de rapports reçus démontre l'engagement des Parties à communiquer des informations actualisées sur leur mise en œuvre de la Convention.
3. Le Secrétariat dispose maintenant d'informations issues des rapports nationaux pour les COP8, COP9, COP10, COP11 et COP12, dans des bases de données qui permettent une analyse des tendances en matière d'application, de la période triennale 2002-2005 à la période triennale 2012-2015.
4. Il est clair que l'information issue du MRN pour la COP12 est aussi une source importante de données clés pour les travaux du GEST en matière d'évaluation des indicateurs de l'efficacité de l'application de la Convention.
5. Par ailleurs, dans le cadre du 5^e Plan de travail conjoint de la Convention sur la diversité biologique et de Ramsar, ainsi que du rôle de chef de file de Ramsar pour l'application de la CDB aux zones humides, les indicateurs du MRN de la COP12 sont une source d'information essentielle pour l'évaluation de la diversité biologique des eaux intérieures et les rapports à ce sujet à la CDB.

Considérations et calendrier pour l'élaboration du modèle de Rapport national pour la COP13

6. Dans la Résolution XII.2 *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024*, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat et au Comité permanent d'élaborer un modèle de Rapport national

pour la COP13 qui soit plus convivial et conforme aux buts et objectifs du nouveau Plan stratégique Ramsar, pour examen à la 51^e Réunion du Comité permanent.

7. Le MRN pour la COP13 devra être élaboré et approuvé par le Comité permanent considérablement à l'avance pour pouvoir être communiqué aux Parties de manière à ce qu'elles aient suffisamment de temps pour le remplir et le soumettre pour analyse avant la COP13.
8. En conséquence, le Secrétariat devra commencer à élaborer des propositions pour le MRN pour la COP13 en 2015/2016, pour approbation à la 52^e Réunion du Comité permanent afin que le MRN pour la COP13 puisse être communiqué aux Parties suffisamment à l'avance.
9. Comme pour les périodes triennales récentes, le Secrétariat suggère de finaliser le modèle et de le communiquer aussi vite que possible après la 52^e Réunion du Comité permanent. Ainsi les Parties auraient le MRN à leur disposition le plus tôt possible dans la période triennale et pourraient l'utiliser pour guider la mise en œuvre permanente de la Convention et se préparer à remplir le MRN de façon opportune. Le délai de soumission des rapports nationaux doit rester fixé à neuf mois avant la COP, soit pour la COP13, en septembre 2017. Ce calendrier sera mis à jour lorsque les dates de la 52^e Réunion du Comité permanent et de la COP13 seront arrêtées.
10. En préparation du MRN pour la COP13, le Secrétariat souhaiterait recevoir des orientations du Comité permanent à la présente réunion concernant l'approche générale du MRN pour la COP13. Le Comité permanent pourrait, à cet effet, tenir compte des points suivants :
 - i) le nouveau MRN pour la COP13 devrait être structuré selon les buts et objectifs du nouveau Plan stratégique Ramsar pour 2016-2024 adopté dans la Résolution XII.2 de la COP12;
 - ii) par souci de continuité et pour permettre des analyses de séries temporelles et des rapports sur les progrès d'application, les indicateurs du MRN pour la COP13 devraient, dans la mesure du possible, être cohérents avec ceux de MRN précédents et de nouveaux indicateurs ne devraient être développés que pour correspondre aux nouveaux buts et objectifs du Plan stratégique;
 - iii) il serait bon d'obtenir les avis du GEST et autres groupes d'experts pertinents, AME, organisations et processus, concernant la modification des indicateurs ou le besoin d'indicateurs additionnels;
 - iv) de même, il serait bon d'obtenir l'avis du Groupe de surveillance des activités de CESP et du groupe de travail sur la CESP en ce qui concerne les indicateurs des objectifs 16 et 19 du Plan stratégique;
 - v) la participation régionale des Parties contractantes est essentielle pour la préparation du MRN; et
 - vi) en préparant la proposition de MRN pour la COP13, le Secrétariat doit examiner les commentaires des Parties contractantes dans le MRN pour la COP12.
11. Concernant les rapports en ligne, le Comité permanent sait peut-être que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ-WCMC) est en train de mettre sur pied une plate-forme

d'établissement des rapports en ligne pour les AME. Celle-ci a été utilisée pour les rapports nationaux à la Réunion des Parties à l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) en 2012, et préparée pour les rapports nationaux à la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

12. Le Secrétariat étudiera l'élaboration d'un tel système en ligne pour les rapports nationaux des Parties contractantes à la Convention de Ramsar à la COP13 et présentera une mise à jour sur les progrès durant la 51^e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent pourrait examiner le bien-fondé de développer un système en ligne de ce type pour les rapports nationaux des Parties à la COP13. Au cas où un tel système serait envisagé, deux questions doivent être prises en considération. Premièrement, il sera important de conserver le système habituel pour les Parties qui n'ont pas un bon accès à l'Internet et, deuxièmement, le développement d'un système en ligne nécessitera une source de financement volontaire additionnel. Les coûts estimés figurent dans l'annexe 3 de la Résolution XII. 1 *Questions financières et budgétaires*, copiée ici.

Tableau 1

Résolution XII. 1 Annexe 3: Analyse des dépenses inscrites au budget non administratif 2016-2018, par ordre de priorité

N°	BUDGET NON ADMINISTRATIF 2016-2018	Financement nécessaire sur trois ans (en CHF)
1	Missions consultatives Ramsar à l'intention des Parties ayant demandé une assistance	600 000
2	Appui en faveur du Programme de travail 2016-2018 du GEST	300 000
3	Poursuite du développement du SISR, des services informatiques (site web) et du système de gestion de l'information	175 000
4	Réunions régionales précédant la COP13 (soutien aux délégués et prise en charge des dépenses liées aux réunions préparatoires)	650 000
5	Parrainage des délégués admissibles à la COP13 (2018)	600 000
6	Introduction de la langue arabe et appui à la traduction	250 000
7	Fonds de petites subventions aux fins de la protection et de l'utilisation rationnelle des zones humides	1 000 000
8	Appui aux Réseaux d'initiatives régionales et aux Centres régionaux (activités prioritaires)	150 000
9	Programme de CESP de la Convention (2016-2021), hormis la Journée mondiale des zones humides	300 000
10	Système en ligne pour les Rapports nationaux et élaboration d'indicateurs	175 000
	TOTAL	4 200 000